

# SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

187 rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : spp@spp.asso.fr

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 7 AVRIL 2015, séance à 22h

### Présents :

P. Aloupis - B. Ang - J. Angelergues - P. Blayau - C. Botella - D. Bourdin - M-C. Camus-Delage - P. Cauvin - J. Chambrier-Slama - B. Chervet - E. Dahan-Soussy - A. Gibeault - S. Lambertucci-Mann - C. Lechartier-Atlan - F. Moggio - M. Ody - M. Papageorgiou - B. Rodde - C. Smadja - J. Torrente

Excusés (représentés) : S. Bonnisseau - V. Garcia - B. Ithier - E. Sparer

### **1/ Comité d'audition du CA. Demande de saisine du CA du CA en 2014 par C. Janin, président du comité d'éthique. Conclusions. Vote.**

Exposé de la situation par le président de la Société Psychanalytique de Paris.

Lecture du rapport du comité d'audition du conseil d'administration (CA du CA) par la présidente du CA du CA.

Discussion générale.

Elaboration d'une proposition soumise au vote.

La phrase suivante a été votée à l'unanimité ; l'ajout d'un blâme à la dite phrase a été voté à 20 non et 4 oui.

### « ETHIQUE

*Suite à l'instruction d'une plainte reçue par la Société Psychanalytique de Paris le 22 mars 2011, le conseil d'administration de la SPP, lors de sa séance du 7 avril 2015, déclare ne pas reconnaître la méthode, ni la théorie personnelle qui la justifie, pratiquée par le Dr Pavel Katchalov.*

*Les membres du conseil d'administration ».*

**Selon les termes du RI (Art VII – III), la décision adoptée sera notifiée par lettre recommandée avec avis de réception aux deux parties. Elle sera inscrite au procès-verbal du CA, adressée aux membres via l'envoi groupé mensuel, incluse dans le prochain rapport moral de la prochaine assemblée générale ordinaire, et adressée à l'Association Psychanalytique Internationale sans réserve de publication.**

### **2/ Questions diverses**

Fin de la séance à 23h45.

Procès-verbal rédigé par Elisabeth Dahan-Soussy avec la participation de Pascale Blayau (Secrétaire Général adjoint).

Bernard CHERVET  
Président

Elisabeth DAHAN-SOUSSY  
Secrétaire Général